

Dernière modification le 26/10/16 par AES¹.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour le Mexique : le soutien au plan climat et la préservation de la biodiversité, l'appui aux réformes sectorielles du gouvernement et le développement des infrastructures. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

CONTEXTE

Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

Education et emploi

- Si la parité a été atteinte et même dépassée au niveau de la participation scolaire dans le primaire (99,9% de filles scolarisées, 99,1% de garçons) et le secondaire (74% de filles scolarisées, 71,4% de garçons), l'accès aux diplômes demeure inégalitaire entre filles et garçons. 39% des hommes sont diplômés du secondaire, contre 36% des femmes ; 20% des hommes ont un diplôme d'enseignement supérieur, comparé à 17% des femmes.

Des mesures de discrimination positive existent pour inciter les jeunes filles à poursuivre des études supérieures dans des domaines traditionnellement considérés comme masculins (sciences et techniques).

- 45% des femmes sont actives économiquement comparativement à 80% des hommes (Banque mondiale ; 2013). Parmi les femmes qui travaillent, près de 80% travaillent dans les services, 16% dans l'industrie et moins de 4% dans l'agriculture (Banque mondiale ; 2011). Les femmes sont majoritaires dans les **maquiladoras** (usines bénéficiant d'une exonération des droits de douane) des zones frontalières avec les Etats-Unis. Elles y travaillent dans des conditions difficiles, sont exposées à des discriminations (préférence accordée aux femmes célibataires et test de grossesse à l'embauche courant) et au harcèlement sexuel.

Santé

- Le taux de fécondité est relativement bas au Mexique (2,2 enfants par femme) et le taux de fertilité des adolescentes est légèrement inférieur à la moyenne régionale, concernant 63 adolescentes âgées de 15 à 19 ans sur 1000, par rapport à une moyenne régionale de 75.3/1000 (Banque mondiale, 2014). 98% des femmes ont accès à des soins prénataux.

- La pénalisation de l'avortement conduit à la multiplication des avortements clandestins. Près de 20% des Mexicaines ayant avorté en 2006 ont été traitées à l'hôpital pour des complications connexes à ces interventions clandestines et pratiquées dans des conditions dangereuses pour les femmes, (étude de l'institut Guttmacher).

- Selon le Réseau pour les Droits Sexuels et Reproductifs du Mexique (DDESER), dans le département d'Oaxaca 80 % des femmes indigènes et rurales sont soumises par le personnel médical à des traitements discriminatoires durant l'accouchement et le contrôle de la grossesse. D'après un rapport rendu au Sénat par la Commission nationale pour prévenir et éradiquer les violences faites aux femmes, entre 2001 et 2010, 27% des femmes indigènes qui ont utilisé les services publics de santé ont été stérilisées sans leur consentement.

Inégalités et violences de genre

- 47% des Mexicaines subissent au moins une forme de **violence physique ou sexuelle** au cours de leur vie (OCDE). Ces violences s'exercent aussi bien dans la sphère privée (dans les zones urbaines, 49% des femmes auraient subi une violence exercée par leur partenaire au cours de leur relation et 28% au cours des 12 derniers mois ; dans les zones rurales les taux sont légèrement plus bas : 41 et 24% ; INEGI, 2011) qu'en dehors du cercle familial ou communautaire. L'Observatoire national des **fémicides** (OCNF) fait mention de 4112 assassinats entre 2007 et 2012. Si le terme « fémicide » est maintenant reconnu, l'impunité demeure : 1 meurtrier sur 10 seulement est condamné, et les femmes victimes de violence subissent le sexisme des représentants du pouvoir lorsqu'elles portent plainte. Elles sont souvent discréditées, et leur moralité remise en cause. Cette violence pandémique à l'égard des femmes est à replacer dans un contexte plus général d'insécurité, liée notamment aux cartels de drogue.

- Les femmes indigènes sont particulièrement vulnérables, de par les difficultés supplémentaires auxquelles elles font face en cas de violence (moindre accès aux services sanitaires, barrière de la langue qui rend d'autant plus difficile la déposition d'une plainte...). La Commission nationale des droits fondamentaux estime que 8,1 millions de femmes indigènes vivent dans des situations d'abus, de violence domestique, physique et/ou morale et n'ont pas accès aux services sanitaires et scolaires.

¹ Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification. Pour suggérer des modifications contacter _genre@afd.fr

Infrastructures (eau, énergie, transport)

- Selon une [enquête de la fondation Thomson-Reuters](#), le métro de Mexico est le deuxième plus dangereux au monde pour les femmes. Face aux plaintes d'utilisatrices de **transports en commun** la ville de Mexico a inauguré en 2008 un programme incluant la mise en circulation de bus réservés aux femmes, la séparation des hommes et des femmes dans certains wagons du métro aux heures de pointes, un renforcement de la présence policière et la mise en place de modules de soins et d'aide pour les victimes d'agressions. En 2009 la ville de Puebla a mis en place des taxis roses sécurisés conduits par des femmes et réservés à une clientèle féminine. Ces initiatives ont été prises face au constat d'un harcèlement verbal et sexuel persistant, de regards et de gestes déplacés.

Soutien du plan climat et préservation de la biodiversité

Les femmes et le changement climatique

- Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) a mis en avant en 2007 que la baisse des ressources pourrait mener à un **accroissement des inégalités**. Les femmes, grandes oubliées de la réforme agraire et de la redistribution des terres au Mexique, ne possèdent que 20% des terres: 66% appartiennent à des hommes et 14% sont détenues par plusieurs personnes. Elles souffrent également plus de la pauvreté. Les femmes risquent donc d'être les premières victimes du changement climatique

- Les **Mexicaines vivant dans des zones rurales** sont particulièrement vulnérables dans la mesure où la recherche de ressources naturelles nécessaires au quotidien (eau, aliments...) incombe traditionnellement aux femmes. Avec la désertification les femmes auront des déplacements plus longs à effectuer, ce qui fragilise leur accès à l'éducation et à l'emploi. Une mère Mexicaine en zone rurale travaille 53% plus qu'un homme et 4h de plus par jour qu'une mère en zone urbaine (Confédération nationale paysanne).

- La désertification pourrait accroître le flux migratoire vers les Etats-Unis ([étude de l'université de Princeton](#)). Or les femmes migrantes font face à des difficultés spécifiques : davantage de soucis de santé lors de la traversée ([voir enquête Médecins du monde](#)), une double discrimination, basée à la fois sur leur genre et leur statut de migrantes, une fois dans le pays d'accueil...

Gestion forestière

- Dans les communautés forestières, les hommes tirent 30% de leur revenu des forêts, alors que pour les femmes cela s'élève à 50% (Banque Mondiale, 2009).

- Il y a à ce jour peu de données sur le genre dans le domaine forestier. Cependant, les recherches tendent à montrer que les hommes et les femmes disposent de connaissances différentes des forêts et de leurs produits –notamment en raison du rôle de ces dernières dans la gestion domestique. Les connaissances des femmes en matière de biodiversité forestière sont considérables dans certaines communautés (Howard, 2003). Au Mexique, les **femmes indigènes** ont un rôle clef à jouer dans la préservation de la biodiversité. Le Fonds international de développement agricole a reconnu « le potentiel des peuples indigènes comme "gardiens" des ressources naturelles et de la biodiversité ».

- Les femmes sont très peu incluses dans la gestion des forêts alors que des recherches ont montré que l'exploitation illégale décroît, et que la gouvernance forestière et la durabilité des ressources s'améliorent lorsque les femmes participent aux comités décisionnaires (Agarwal, 2009).

Plus d'informations sur l'**intégration du genre dans le domaine forestier** [ici](#) (boîte à outils FAO/Centre de recherche forestière internationale)

Législation

- Ratification de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** en 1981 et du Protocole CEDEF² en 2002, ainsi que de la **Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes** (convention dite « Belem do Para ») en 1998

- **L'article 4 de la Constitution** proclame l'égalité des femmes et des hommes devant la loi.

- **L'âge minimal légal pour le mariage** diffère selon les Etats et selon le sexe des époux. Dans 16 Etats l'âge minimal légal est de 18 ans pour les deux (tel que recommandé par le comité de la CEDEF), dans l'Etat de Basse-Californie du Sud l'âge minimal légal est 16 ans pour la femme et 18 ans pour l'homme, et dans 11 Etats, l'âge légal minimal est 14 ans pour la femme et 16 ans pour l'homme (Etats de Basse-Californie, Campeche, Chihuahua, Durango, Mexico, Michoacán, Nayarit, Sinaloa, Tabasco, Veracruz et Yucatan). 23% des Mexicaines sont mariées avant l'âge de 18 ans (Observatoire de l'égalité

² Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

de genre de l'Amérique latine et des Caraïbes, 2012). D'après les **articles 164 à 168 du code civil fédéral**, les mères et les pères ont la même autorité parentale. Le chef de famille peut être un homme ou une femme. L'**article 269** permet aux femmes comme aux hommes de demander le divorce. La garde des enfants est organisée selon leur intérêt.

- **Adoption en 2007 d'une loi générale sur le droit des femmes à vivre une vie sans violence.** Cette loi devrait permettre aux autorités d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la prévention et la sanction de toutes les formes de violence basée sur le genre (au-delà des violences conjugales sont également évoqués les viols, le harcèlement au travail...), mais Amnesty déplore une lenteur des Etats à adopter la loi et la réglementation connexe. Le terme de **fémicide**, crée par la commission spéciale de la Chambre des députés du Mexique chargée d'examiner et de contrôler les enquêtes sur les assassinats commis contre des femmes au Mexique, apparaît dans cette loi. Il exprime le fait de violenter ou de tuer une femme en raison de son sexe.

- **Alors que l'avortement** est pénalisé –sauf en cas de viol ou lorsque la vie de la mère est menacée- la ville de Mexico présente une exception : l'avortement y est autorisé depuis 2007 jusqu'à 12 semaines. Les femmes victimes de viol font face à de multiples obstacles pour obtenir le droit à un avortement légal, et sont souvent victimes d'intimidation et de violence psychologique (Human Rights Watch, 2006). Un nombre minime d'autorisations sont accordées, comparativement au nombre d'abus sexuels.

Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Stratégies globales :

La perspective de genre est une des stratégies transversales du [Plan national de développement 2013-2018](#), au côté de la démocratisation de la productivité et d'un gouvernement proche et moderne. Par ailleurs, l'indice d'inégalités de genre (PNUD) est recalculé tous les deux ans.

Stratégies spécifiques sur le genre :

PROIGUALDAD 2013-2018 : programme pour l'égalité d'opportunités entre les hommes et les femmes et contre les discriminations liées au genre.

[Programme sectoriel d'égalité de genre dans le domaine de la santé](#), 2013-2018 : mis en place par un organe décentralisé du ministère de la santé (le CNEGSR), ce programme comprend des actions de sensibilisation et d'information, la promotion d'une perspective de genre dans les unités de santé, la formation du personnel de santé aux enjeux liés aux droits humains et au genre.

Parmi les programmes du Ministère du développement social, deux s'adressent spécifiquement aux femmes :

- Le **programme d'appui aux femmes dans les instances fédérales** (PAIMEF) : programme fédéral géré par l'Institut pour le développement social (INDESOL) ayant pour but de promouvoir la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre. Plus d'infos [ici](#)
- Le **programme de garderies pour aider les mères qui travaillent, cherchent un travail ou étudient**. Plus d'infos [ici](#)

Programme national de prévention des grossesses précoces (ENAPAE)

Programme de soutien aux femmes entrepreneures (PROMETE) : mis en place par le ministère de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation (SAGARPA) pour soutenir les femmes entrepreneures dans les communautés rurales, à travers le versement d'une aide financière destinée à l'investissement. Les femmes sans terres sont favorisées.

Stratégies sectorielles :

[Programme sectoriel d'éducation](#), 2013-2018 : l'égalité des chances et la non-discrimination à l'égard des femmes apparaît comme une stratégie transversale commune aux différents objectifs. Dans ce cadre, des lignes d'actions ont été définies pour détecter et éliminer la violence, mais également pour sensibiliser les enseignants à la problématique du genre et former les jeunes filles aux TIC. La promotion de la perspective de genre et des droits humains apparaît comme un axe stratégique d'amélioration de la gestion du secteur éducatif.

[Programme Prospera](#) (précédemment, programme Oportunidades) : crée en 1997 et renforcé en 2014, ce programme d'assistance et de lutte contre la pauvreté fournissant des prestations (argent et compléments alimentaires) dont le versement est conditionné par la scolarisation des enfants et leur suivi médical. La mise en œuvre se fait par les mères. L'autonomisation de ces dernières et leur participation citoyenne est un objectif secondaire du programme.

Promarnat: programme sur l'environnement et les ressources naturelles. La prise en compte du genre y est mentionnée, de plusieurs manières : dans l'organisation et les politiques internes des services publics, dans la promotion de programmes destinées aux femmes, et dans l'attention portée aux bénéficiaires des services fournis par le secteur de l'environnement et des ressources naturelles. Dans les faits, cela se traduit par le choix d'un langage inclusif et la lutte contre le sexisme,

notamment au niveau interne.

Programa Nacional Hidrico : le programme sectoriel de gestion hydraulique inclut le genre dans des lignes d'actions spécifiques (« 3.4.9 : favoriser l'accès des femmes aux ressources hydrauliques », « 5.5.8 : promouvoir l'accès à l'eau et l'assainissement là où les femmes s'approvisionnent dans les zones rurales ») ainsi que dans les lignes d'action générales (ex : élaborer des codes de conduite et des protocoles afin que les prestataires ne discriminent pas les femmes, accroître la participation des femmes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets dont elles sont bénéficiaires).

ACTEURS NATIONAUX

Responsabilités institutionnelles sur le genre

Il n'existe pas de ministère dédié mais un **Institut national des femmes (INMUJERES)** a été fondé en 2001 par le gouvernement fédéral. INMUJERES est en charge de l'élaboration et de l'implantation des politiques pour l'égalité (notamment d'égalité salariale et d'accès à la gouvernance) et contre la violence. L'institution produit également une documentation conséquente sur le genre disponible [en ligne](#).

Tél. : 01 800 0 911 466 ; email : contacto@inmujeres.gob.mx

Contact : Maria de la Paz Lopez Barajas (directrice générale de l'institutionnalisation de la perspective du genre)

• Ministères sectoriels

Unité d'égalité de genre au sein du **Ministère du tourisme** : comprend un comité pour l'égalité de genre dans le secteur du tourisme et un comité pour la prévention du harcèlement –notamment sexuel. L'unité a mis en place un programme de lutte contre la traite humaine, des programmes de protection des adolescent.e.s, des actions de sensibilisation au genre, un programme d'autonomisation des femmes dans le secteur touristique. L'unité a également mis en place des campagnes médiatiques et visuelles contre les violences faites aux femmes et contre le harcèlement au travail.

Contact : Guadalupe Gomez Maganda Bermeo

Tél. : 3003-1618 ; email : ggomez@sectur.gob.mx

Centre national de l'égalité de genre et de la santé reproductive (CNEGSR) : organe décentralisé du ministère de la santé, dédié à la santé des femmes et chargé de mettre en œuvre le plan sectoriel d'égalité de genre dans le domaine de la santé. Le CNEGSR travaille sur différentes thématiques : santé sexuelle et reproductive des adolescents, santé maternelle et périnatale, planification familiale et contraception, prévention de la violence, prévention du cancer de l'utérus et du cancer du sein...

Contact : Ricardo Juan Garcia Cavazos (directeur général du CNEGSR)

Tél. : 2000-3500 ; email : ricardo.garcia@salud.gob.mx

Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

Comisión Nacional para Prevenir y Erradicar la Violencia contra las Mujeres (CONAVIM) : cette commission nationale a été créée en 2009 suite à la loi générale sur l'accès des femmes à une vie sans violence et aux différents traités internationaux signés par le Mexique. Ses objectifs fondamentaux sont de concevoir une politique globale et transversale de prévention et de punition des violences faites aux femmes, et de prendre en considération les conditions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles conduisant à la violence.

Tél. : 5209-8905 ou 5209-8907

Contact : Alejandra Negrete Morayta , tél : 5209-8800, email : anegretem@segob.gob.mx

Equidad de genero : fondée en 1996, cette organisation féministe promeut l'égalité femmes-hommes, l'inclusion d'une perspective de genre dans les politiques publiques et la participation des femmes à la vie politique et sociale. Elle s'intéresse à des thématiques variées, notamment dans les domaines de la santé (droits sexuels et reproductifs, avortement légal..) et des politiques urbaines (planification, transports, mobilier urbain...); mène une activité de conseil auprès des institutions qui la sollicitent et organise des formations au sein des institutions gouvernementales. L'organisation travaille actuellement avec l'Institut national de l'écologie et du changement climatique (INECC), pour intégrer une perspective genre dans le plan d'action climat (INDC).

Tél. : +52 55-5658-7129 ; email : equidad@equidad.org.mx

Contacts : María Eugenia Romero Contreras (responsable de l'association), Emilia Reyes, Lillian Sol Cueva

Elige : association de jeunes pour les droits sexuels et reproductifs, fondée en 1996, qui encourage la participation politique des jeunes, notamment en faveur de leurs droits, dans une perspective féministe, au niveau local et régional.

Tél. : +52 (55)5574-0892 ; email : elige@eligered.org

Semillas (Sociedad mexicana pro derechos de la Mujer): fonds pour les femmes engagé dans la lutte pour l'amélioration de

la condition des femmes Mexicaines et pour les droits des femmes, Semillas propose depuis 24 ans une aide économique et un accompagnement aux groupes de femmes et aux leaders autochtones qui ont identifié un besoin et proposent une solution. L'association agit dans différents secteurs : autonomie financière, droit du travail, santé maternelle, éducation sexuelle, propriété terrienne, aide à la population afro-mexicaine...

Tél. : (55) 5553-2900 ou (55) 5553-0109 ; email : buzon@semillas.org.mx

Collectif de lutte contre les violences faites aux femmes (COVAC) :

Tél. : 5440-1342 ; email : covacmex@laneta.atc.org

Centre d'aide aux femmes Margarita Magon (CAM) : lutte depuis 1986 contre les violences basées sur le genre. Mène un travail d'assistance directe aux victimes (légale, médicale, psychologique...) ainsi qu'un travail de sensibilisation.

Tél. : (55) 5519-5845 ; email : cammagon@hotmail.com

Asociación Civil Mujeres trabajadoras Unidas (MUTUAC) : travail de recherche et de diffusion d'informations sur la thématique des femmes et de l'emploi, de formation de femmes (en partenariat avec le Ministère du Travail), de soutien légal et psychologique.

Contact : Maria Elisa Villaescusa

Tél. : 5574-6215 ou 5264-6951 ; email : mas@laneta.apc.org

Huellas que trascienden : organisation luttant contre la pauvreté dans les communautés autochtones du Chiapas, à travers l'autonomisation des femmes.

Tél. : + 52 (967) 631 72 29 ; email : info@huellasquetrascienden.org

Observatorio Ciudadano del Femicidio (OCDF) : instance de participation citoyenne qui collecte des informations sur les carences du système judiciaire dans le traitement des affaires de violences basées sur le genre et de féminicides. L'observatoire est composé de 36 organisations réparties dans 20 Etats. Des campagnes sont organisées pour alerter sur la situation et faire reconnaître le féminicide comme un crime sexiste.

Email : observatoriofem@cddmx.org

ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

ONG internationales intervenant sur le genre

Médecins du monde : programme d'accès à la santé sexuelle et reproductive pour les femmes migrantes, dans le Chiapas (soutenu par l'AFD). Plus d'infos [ici](#)

Oxfam Mexique : présent au Mexique depuis 1996, Oxfam y met en place différents projets humanitaires et de développement. L'organisation reconnaît le rôle clef des femmes dans l'agriculture, les inclut dans ses projets liés à la sécurité alimentaire et lutte contre les pressions exercées contre les travailleuses rurales qui réclament l'accès aux ressources naturelles et aux terres (infos [ici](#)).

Adresse : Manuel María Contreras, No.133, 5° piso. Desp 501 y 502 Col., Cuauhtémoc, 06500 México, D.F., Mexique

Tél. : +52 55 5687 3002

Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

ONU Femmes : bureau de pays du Mexique. Apporte un soutien technique à la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones, pour l'intégration de la perspective genre. ONU Femmes Mexique soutient les 19 maisons de femmes autochtones, développe des programmes pour les femmes migrantes et des programmes d'accès à l'artisanat et à l'agriculture dans la région d'Oaxaca.

Adresse: Montes Urales #440, 2do piso Col. Lomas de Chapultepec Del. Miguel Hidalgo 11000 México

Tél. : +52 55 4000 9701 ; email : contacto@onumujeres.net

Contacts : Ana Güzmes Garcia (représentante ONU Femmes au Mexique), tél. : +52 55 40 00 98 08 ; Karin Mattsson (responsable de programmes)

Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) : le secteur « Genre et Développement » fait partie des secteurs d'action de l'AECID au Mexique (plan d'action sectoriel « genre et développement » visible [ici](#)) mais n'est pas prioritaire. Les trois secteurs prioritaires en 2011-2015 sont la gouvernance démocratique, la culture et la croissance économique. Deux projets sur le genre ont été mis en place en partenariat avec INMUJERES : un sur l'institutionnalisation de la perspective de genre dans le Chiapas et un sur l'égalité de genre dans les instances décisionnelles et judiciaires.

Tél. : +52 5250-52-50, email : otcmex@aecid.org.mx

UNICEF : bureau de pays du Mexique. Stratégie fondée sur les OMD, dont la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomie des femmes (OMD 3) et l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5). UNICEF au Mexique œuvre à la réduction de la mortalité infantile, à la défense des enfants indigènes, à la lutte contre la désertion scolaire et le travail infantile... En partenariat avec le ministère de l'éducation publique, l'UNICEF a publié en 2008 une analyse de la violence basée sur le genre dans le système scolaire.

Adresse : Paseo de la Reforma No.645 Col. Lomas de Chapultepec 11000 DF México

Tél. : 5284-9538 ; email : mexico@unicef.org

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

Le **Fonds international de développement agricole** mène actuellement deux projets au Mexique : un de développement rural dans la Mixteca et un de développement de communautés forestières dans des Etats du Sud. Tous deux accordent une importance particulière à la participation des indigènes et des femmes, conformément à la volonté affirmée par l'organisation de prendre en compte le genre dans ses projets (document sur l'approche genre du FIDA en Amérique latine et dans les Caraïbes [ici](#)).

Contact : Iván Cossio (chargé de programmes pour le Mexique)

Tél. : +39 0654592343 ; email : i.cossio@ifad.org

Programmes d'empowerment économique menés par ONU Femmes pour encourager une plus grande participation féminine au niveau exécutif ou contribuer à l'autonomisation des femmes migrantes

Statistiques de genre : INEGI INMUJERES, CEPAL, ONU Femmes